

Mons. Au calme des premiers jours succédait l'agitation et les tentatives d'instabilité, voire même les tentatives de révolte, ont été repoussées et s'efforcent d'empêcher les beaux ouvriers de travailler.

Les grévistes ont vainement essayé de faire sortir les ouvriers de la maison de Wasmès, mais, plus heureux dans une troisième tentative, ils sont parvenus à détruire, près du cimetière de Wasmès, la porte et les fenêtres de la maison d'un mineur resté fidèle à la besogne.

Mais là ne se bornent pas les tentatives des grévistes. A Quaregnon, une bande a essayé de faire remonter le train, y a été empêché par l'arrivée de la gendarmerie.

La misère est des plus grandes dans tout le Borinage, et les souffrances de la population doivent être terribles. Ainsi, l'aspect des villages est-il lugubre.

Et bien malgré ces souffrances, malgré l'absence de ressources, la grève n'est pas près de finir, et cela pour deux raisons.

La première, est la situation précaire faite aux ouvriers par les tentatives de l'industrie houillère belge, crise qui a fait baisser les salaires dans de fortes proportions.

Les meilleurs ouvriers ne parviennent pas à gagner plus de 2 fr. 25 par jour, tandis que les moins heureux n'en gagnent que 1 fr. 50.

On comprend que dans de telles conditions, les ouvriers ne veulent pas céder.

La seconde raison est encore plus concluante que la première en faveur de la continuation de la grève.

LA CRISE SUR L'INDUSTRIE HOUILLÈRE

Elle provient de la crise qui pèse sur l'industrie houillère, sur le capital encore plus que sur le travail. Depuis cinq ans, en effet, les charbonnages sont dans une situation des plus pénibles.

Les actions de la Société « Belle et Bonne », qui, en 1880, valaient 100 fr., ont baissé à 40 fr., et sont tombées à 30 fr., et n'ont donné que 6 fr. de dividende en 1884.

On comprend que dans de telles conditions, les ouvriers ne veulent pas céder.

LA SECONDE RAISON EST ENCORE PLUS CONCLUANTE QUE LA PREMIÈRE EN FAVEUR DE LA CONTINUATION DE LA GRÈVE.

Elle provient de la crise qui pèse sur l'industrie houillère, sur le capital encore plus que sur le travail.

Depuis cinq ans, en effet, les charbonnages sont dans une situation des plus pénibles.

Les actions de la Société « Belle et Bonne », qui, en 1880, valaient 100 fr., ont baissé à 40 fr., et sont tombées à 30 fr., et n'ont donné que 6 fr. de dividende en 1884.

On comprend que dans de telles conditions, les ouvriers ne veulent pas céder.

LA SECONDE RAISON EST ENCORE PLUS CONCLUANTE QUE LA PREMIÈRE EN FAVEUR DE LA CONTINUATION DE LA GRÈVE.

Elle provient de la crise qui pèse sur l'industrie houillère, sur le capital encore plus que sur le travail.

Depuis cinq ans, en effet, les charbonnages sont dans une situation des plus pénibles.

Les actions de la Société « Belle et Bonne », qui, en 1880, valaient 100 fr., ont baissé à 40 fr., et sont tombées à 30 fr., et n'ont donné que 6 fr. de dividende en 1884.

On comprend que dans de telles conditions, les ouvriers ne veulent pas céder.

LA SECONDE RAISON EST ENCORE PLUS CONCLUANTE QUE LA PREMIÈRE EN FAVEUR DE LA CONTINUATION DE LA GRÈVE.

Elle provient de la crise qui pèse sur l'industrie houillère, sur le capital encore plus que sur le travail.

Depuis cinq ans, en effet, les charbonnages sont dans une situation des plus pénibles.

Les actions de la Société « Belle et Bonne », qui, en 1880, valaient 100 fr., ont baissé à 40 fr., et sont tombées à 30 fr., et n'ont donné que 6 fr. de dividende en 1884.

On comprend que dans de telles conditions, les ouvriers ne veulent pas céder.

LA SECONDE RAISON EST ENCORE PLUS CONCLUANTE QUE LA PREMIÈRE EN FAVEUR DE LA CONTINUATION DE LA GRÈVE.

Elle provient de la crise qui pèse sur l'industrie houillère, sur le capital encore plus que sur le travail.

Depuis cinq ans, en effet, les charbonnages sont dans une situation des plus pénibles.

Les actions de la Société « Belle et Bonne », qui, en 1880, valaient 100 fr., ont baissé à 40 fr., et sont tombées à 30 fr., et n'ont donné que 6 fr. de dividende en 1884.

On comprend que dans de telles conditions, les ouvriers ne veulent pas céder.

LA SECONDE RAISON EST ENCORE PLUS CONCLUANTE QUE LA PREMIÈRE EN FAVEUR DE LA CONTINUATION DE LA GRÈVE.

Elle provient de la crise qui pèse sur l'industrie houillère, sur le capital encore plus que sur le travail.

Depuis cinq ans, en effet, les charbonnages sont dans une situation des plus pénibles.

Les actions de la Société « Belle et Bonne », qui, en 1880, valaient 100 fr., ont baissé à 40 fr., et sont tombées à 30 fr., et n'ont donné que 6 fr. de dividende en 1884.

On comprend que dans de telles conditions, les ouvriers ne veulent pas céder.

LA SECONDE RAISON EST ENCORE PLUS CONCLUANTE QUE LA PREMIÈRE EN FAVEUR DE LA CONTINUATION DE LA GRÈVE.

Elle provient de la crise qui pèse sur l'industrie houillère, sur le capital encore plus que sur le travail.

Depuis cinq ans, en effet, les charbonnages sont dans une situation des plus pénibles.

Les actions de la Société « Belle et Bonne », qui, en 1880, valaient 100 fr., ont baissé à 40 fr., et sont tombées à 30 fr., et n'ont donné que 6 fr. de dividende en 1884.

On comprend que dans de telles conditions, les ouvriers ne veulent pas céder.

LA SECONDE RAISON EST ENCORE PLUS CONCLUANTE QUE LA PREMIÈRE EN FAVEUR DE LA CONTINUATION DE LA GRÈVE.

Elle provient de la crise qui pèse sur l'industrie houillère, sur le capital encore plus que sur le travail.

plus longtemps silencieux en face des imputations dont il est l'objet. Les lecteurs de la Ligue pourront lire demain ses explications.

M. de Lesseps à l'Académie française

Paris, 20 mars. — Contrairement à la nouvelle donnée par plusieurs de nos confrères, le sénateur en exercice, bien et dûment assermenté, ayant des panaches à sa porte — qui, d'un ton doux et d'un air modeste, leur fit la proposition suivante : — Voulez-vous rentrer dans la fortune que vous avez enlevée? Je puis vous en remettre en possession, mais vous comprenez sans doute qu'il faut vous résigner à un sacrifice. Quelle quote-part des objets volés consentez-vous à abandonner ?

Et comme ce discours de « l'honnête courtier » était accueilli avec une assez vive surprise, il ajouta : — Les titres sont chez moi, et je suis autorisé à vous les rendre à des conditions à débattre entre nous.

Cette négociation délicate a peine engagée, on met la main sur les voleurs, et sur la déclaration des parties lésées, le notaire fit appelé comme témoin par les assesseurs de la Ligue. Le président dit alors que « le secret professionnel » lui interdisait toute explication ; on eut beau le presser, il resta impassible, bouche cousue, fut condamné à 100 fr. d'amende pour refus de témoignage, tandis que les voleurs furent condamnés à 500 fr. d'amende et à 6 mois de prison.

L'affaire fit du bruit dans le pays où l'on s'étonnait de voir un magistrat se laisser ainsi intimider par un homme qui n'est que le procureur général, qui envoya l'ordre de poursuivre l'officier ministériel. Le cas était grave. Nous ne vivons point sous la loi anglaise, qui punit les voleurs et ne punit pas les témoins qui refusent de parler.

Le lieutenant de vaisseau Latour

Paris, 20 mars. — M. le lieutenant de vaisseau Latour, qui commandait un torpilleur au Tonkin et est un excellent marin, est parti pour la France, croisant le chemin, vient de recevoir du président de la République le chronomètre offert par M. Callier, horloger de l'Observatoire de Paris, pour récompenser un citoyen ayant rendu un service à l'Etat.

Transport des restes de M. Rouher

Paris, 20 mars. — Dans les premiers jours du mois de février, le corps de M. Rouher sera transporté dans le département de l'Ailier, pour être inhumé dans le cimetière de la petite commune de Brum-Vornet, arrondissement de Gannat. La chapelle, construite par les soins de M. Rouher, est un monument digne de sa mémoire. Elle est située dans un lieu agréable, et les restes de M. Rouher y seront déposés à l'occasion de cette inhumation définitive; mais il n'y aura aucune invitation spéciale, et la famille et quelques amis du défunt accompagneront à sa dernière demeure le corps de M. Rouher.

M. le Docteur Servais de Florence, province de Nauron, est directeur de la Pharmacie d'Antin, qui suit :

« Vous différenciez préparations Pin d'Autriche » ont obtenu dans mes mains le brillant succès que mes confrères signalent dans leurs journaux. Nous rappellerons ces remarquables produits sont infailiblement contre les maladies des reins, des vésicules, des catarrhes de la vessie, des Rhumatismes, Goutte et Sciatique.

Brochure explicative est envoyée franco à qui en fait la demande à la Pharmacie d'Antin, 49, Avenue d'Antin, Paris. 10492

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 6^{ème} livraison (1^{er} mars 1885). Texte : Histoire d'un Berrichon, par Gérard de Tottens, par Mme Barbe, — L'Éclair du 26, par André Gérard. — La grande Grèce, par Henri Jacquot.

Bureaux de la librairie HACHETTE et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LES TORPILLES

Paris, 20 mars. — M. le colonel d'artillerie de marine Sébert vient, après de longues et patientes recherches, de créer un type de torpilles et de torpilleurs qui doit compter d'une façon formidable dans les armées de nos frères français. Les torpilles Sébert, dont la puissance est extrême, sont d'une dimension relativement très petite. Elles sont excessivement légères et par conséquent très manœuvrables. Elles sont armées de explosifs aux deux extrémités d'une enveloppe métallique à secret, elles peuvent être enlevées, transportées et emmagasinées sans offrir plus de danger qu'une balle de coton. Un seul de ces engins suffirait à faire sauter un cuirassé de 10000 tonnes, et à grand avantage pour la marine. Elles sont d'une construction simple et d'une grande facilité qu'une jonque.

Un nouveau ballon dirigeable

Berlin, 19 mars. — On annonce que l'aéronaute Wolf construit en ce moment un ballon dirigeable qui, parait-il, aura une vitesse de cinq mètres à la seconde. Ce ballon a la forme d'une masse; il est à hélice, sa force motrice est de deux chevaux vapeur; elle est fournie par une machine qui ne pèse que 10 kilogrammes, mais qui nécessite 60 kilogrammes d'eau et 30 kilogrammes d'alcool pour un trajet d'une heure.

LES DISPOSITIONS DE LA RUSSIE

Londres, 20 mars. — Le Morning-Post publie une dépêche de Vienne annonçant que les conseils généraux de Saint-Petersbourg ont émis l'avis que les Russes doivent occuper Hérat ou reculer, vu l'insécurité de leur position actuelle. Les Russes voudraient marcher en avant.

LE SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Stance du vendredi 20 mars 1885

Présidence de M. LE ROYER

Le Sénat aborde la suite de la discussion du budget de 1885.

M. Delagrè de Beaumais présente contre la présentation de la Chambre d'avoir l'initiative en matière financière, et de s'accorder au Sénat qu'un simple droit de remontrance.

L'appui de sa prérogative financière, le Sénat invoque le texte de l'article 52 de la Constitution, qui a été le vote du projet de révision.

Le Sénat a été élu par le suffrage universel. Il a une base assez large que celle de la Chambre.

Si les droits du Sénat sont inférieurs à ceux de la Chambre, pourquoi tant de députés ont-ils quitté les dernières élections sénatoriales, émigrés de la seconde à la première.

Si le Sénat résiste, il aura certainement le dernier mot. Je voterai les crédits rétablis.

M. Jules Simon, président du Sénat, voulant se soumettre et abdiquer, devait invoquer une raison politique. Mais on a parlé des droits du Sénat, et ces droits sont les mêmes que ceux de la Chambre.

L'article 8 de la Constitution est précis : si on veut modifier le budget, on demande un nouveau congrès aux électeurs. (On rit.)

La séance continue.

PROGRAMME DES THÉÂTRES

GRAND THÉÂTRE DE LILLE. — Dimanche 22 mars. Mignone, opéra-comique en 3 actes, par MM. Michel Garat et Jules Barbier, musique d'Amédée Thomas.

Le Maître de Forges, pièce en 4 actes, de M. E. Scribe, par MM. Michel Garat et Jules Barbier, musique d'Amédée Thomas.

Les deux Sœurs, comédie en un acte, par Jules Moinaux.

Mardi 24 et mercredi 25, le célèbre PAULUS, le joyeux jongleur de Paris, se fera entendre dans ses amusantes chaussonnettes.

Une nouvelle souscription à l'histoire de la Guerre franco-allemande de 1870-1871, par AMÉDÉE LE FAURE, est ouverte chez Garzanti frères, éditeurs à Paris, et chez tous les libraires de France. On lit et on est surpris de la perfection d'une vente considérable, justifiée par la compétence de l'auteur, son impartialité et la sûreté de ses renseignements. A chaque nouvelle édition, Amédée Le Faure avait tenté à revoir entièrement le texte de son livre et à le compléter de nouvelles illustrations de portraits historiques, combats et batailles et contenant de nombreuses cartes inédites, paraît en 10 livraisons à 50 centimes. L'ouvrage formera deux beaux volumes grand in-8° de 150 pages, 15 fr.

Les premiers souscripteurs recevront, comme primes, trois belles cartes fort recherchées en ce moment : la Tonkin, l'Empire chinois, l'Algérie et la Tunisie. 10497

E. PAUBLAN, successeur, — 308, rue Saint-Martin, Paris. — Succursale à Honore, Dunkerque, chez Rigault.

Paris, 20 mars. — Nous lions dans la Ligue : M. André de Trémontels, ancien préfet de l'Arveyron et de la Corse, n'a pas cru devoir rester

Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

RÉGATES INTERNATIONALES

A Menton, les 30 et 31 mars 1885. — A Nice, les 7 et 8 avril 1885

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE PARIS A NICE ET MENTON

valables pendant 30 jours, non compris le jour de départ.

1^{re} classe : Prix, 470 francs.

Itinéraire facultatif par la Bourgogne ou le Bourbonnais.

Ces billets seront délivrés du 26 mars au 8 avril inclusivement et donneront droit d'arrêt facultatif à Lyon ou à Clermont (suivant l'itinéraire choisi) et dans toutes les gares situées entre Lyon (ou Clermont), Hyères et Menton, tant à l'aller qu'à retour. Ils seront valables pour les trains desservant les points ci-dessus désignés, et notamment pour les trains rapides de jour n° 1 et 2, mais ils ne seront pas valables pour le train rapide n° 7, partant de Paris à 7 h. 13 soir, et le train rapide n° 10, partant de Menton à 11 h. 20 matin, et de Nice, à midi 40.

On peut se procurer des billets à Paris : dans les bureaux succursales de la Compagnie; à la gare; à l'Agence Lohr, 10, rue d'Haussmann, 36; à l'Agence Cook et fils, rue Scribe, 9, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; à l'Agence des Wagons-Lits, rue Scribe, 2; à l'Agence H. Gaze et fils, rue Scribe, 7, et rue Duphot, 8. 10498

M. le Docteur Servais de Florence, province de Nauron, est directeur de la Pharmacie d'Antin, qui suit :

« Vous différenciez préparations Pin d'Autriche » ont obtenu dans mes mains le brillant succès que mes confrères signalent dans leurs journaux. Nous rappellerons ces remarquables produits sont infailiblement contre les maladies des reins, des vésicules, des catarrhes de la vessie, des Rhumatismes, Goutte et Sciatique.

Brochure explicative est envoyée franco à qui en fait la demande à la Pharmacie d'Antin, 49, Avenue d'Antin, Paris. 10492

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 6^{ème} livraison (1^{er} mars 1885). Texte : Histoire d'un Berrichon, par Gérard de Tottens, par Mme Barbe, — L'Éclair du 26, par André Gérard. — La grande Grèce, par Henri Jacquot.

Bureaux de la librairie HACHETTE et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LES TORPILLES

Paris, 20 mars. — M. le colonel d'artillerie de marine Sébert vient, après de longues et patientes recherches, de créer un type de torpilles et de torpilleurs qui doit compter d'une façon formidable dans les armées de nos frères français. Les torpilles Sébert, dont la puissance est extrême, sont d'une dimension relativement très petite. Elles sont excessivement légères et par conséquent très manœuvrables. Elles sont armées de explosifs aux deux extrémités d'une enveloppe métallique à secret, elles peuvent être enlevées, transportées et emmagasinées sans offrir plus de danger qu'une balle de coton. Un seul de ces engins suffirait à faire sauter un cuirassé de 10000 tonnes, et à grand avantage pour la marine. Elles sont d'une construction simple et d'une grande facilité qu'une jonque.

Un nouveau ballon dirigeable

Berlin, 19 mars. — On annonce que l'aéronaute Wolf construit en ce moment un ballon dirigeable qui, parait-il, aura une vitesse de cinq mètres à la seconde. Ce ballon a la forme d'une masse; il est à hélice, sa force motrice est de deux chevaux vapeur; elle est fournie par une machine qui ne pèse que 10 kilogrammes, mais qui nécessite 60 kilogrammes d'eau et 30 kilogrammes d'alcool pour un trajet d'une heure.

LES DISPOSITIONS DE LA RUSSIE

Londres, 20 mars. — Le Morning-Post publie une dépêche de Vienne annonçant que les conseils généraux de Saint-Petersbourg ont émis l'avis que les Russes doivent occuper Hérat ou reculer, vu l'insécurité de leur position actuelle. Les Russes voudraient marcher en avant.

LE SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Stance du vendredi 20 mars 1885

Présidence de M. LE ROYER

Le Sénat aborde la suite de la discussion du budget de 1885.

M. Delagrè de Beaumais présente contre la présentation de la Chambre d'avoir l'initiative en matière financière, et de s'accorder au Sénat qu'un simple droit de remontrance.

L'appui de sa prérogative financière, le Sénat invoque le texte de l'article 52 de la Constitution, qui a été le vote du projet de révision.

Le Sénat a été élu par le suffrage universel. Il a une base assez large que celle de la Chambre.

Si les droits du Sénat sont inférieurs à ceux de la Chambre, pourquoi tant de députés ont-ils quitté les dernières élections sénatoriales, émigrés de la seconde à la première.

Si le Sénat résiste, il aura certainement le dernier mot. Je voterai les crédits rétablis.

M. Jules Simon, président du Sénat, voulant se soumettre et abdiquer, devait invoquer une raison politique. Mais on a parlé des droits du Sénat, et ces droits sont les mêmes que ceux de la Chambre.

L'article 8 de la Constitution est précis : si on veut modifier le budget, on demande un nouveau congrès aux électeurs. (On rit.)

La séance continue.

PROGRAMME DES THÉÂTRES

GRAND THÉÂTRE DE LILLE. — Dimanche 22 mars. Mignone, opéra-comique en 3 actes, par MM. Michel Garat et Jules Barbier, musique d'Amédée Thomas.

Le Maître de Forges, pièce en 4 actes, de M. E. Scribe, par MM. Michel Garat et Jules Barbier, musique d'Amédée Thomas.

Les deux Sœurs, comédie en un acte, par Jules Moinaux.

Mardi 24 et mercredi 25, le célèbre PAULUS, le joyeux jongleur de Paris, se fera entendre dans ses amusantes chaussonnettes.

Une nouvelle souscription à l'histoire de la Guerre franco-allemande de 1870-1871, par AMÉDÉE LE FAURE, est ouverte chez Garzanti frères, éditeurs à Paris, et chez tous les libraires de France. On lit et on est surpris de la perfection d'une vente considérable, justifiée par la compétence de l'auteur, son impartialité et la sûreté de ses renseignements. A chaque nouvelle édition, Amédée Le Faure avait tenté à revoir entièrement le texte de son livre et à le compléter de nouvelles illustrations de portraits historiques, combats et batailles et contenant de nombreuses cartes inédites, paraît en 10 livraisons à 50 centimes. L'ouvrage formera deux beaux volumes grand in-8° de 150 pages, 15 fr.

Les premiers souscripteurs recevront, comme primes, trois belles cartes fort recherchées en ce moment : la Tonkin, l'Empire chinois, l'Algérie et la Tunisie. 10497

E. PAUBLAN, successeur, — 308, rue Saint-Martin, Paris. — Succursale à Honore, Dunkerque, chez Rigault.

Paris, 20 mars. — Nous lions dans la Ligue : M. André de Trémontels, ancien préfet de l'Arveyron et de la Corse, n'a pas cru devoir rester

Colza. — Les affaires sont presque nulles, mais les prix sont un peu mieux tenus sur le livrable.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

Le livrable en avril, demandé à 64 fr., est tenu à 64 25.

Le courant du mois, est coté sans affaires, de 63 25 à 63 50.

PARIS, 19 mars.

Les affaires sont presque nulles, mais les prix sont un peu mieux tenus sur le livrable.